



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des réfugiés syriens dans la région du Kurdistan

Question écrite n° 9291

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des réfugiés syriens et des personnes déplacées dans la région du Kurdistan irakien (KRI). En effet, la guerre civile en Syrie et les exactions commises par l'État islamique ont contraint des millions de personnes à trouver secours dans les pays voisins, y compris dans le KRI. C'est plus de 1,4 million de personnes déplacées, dont 250 000 réfugiés, qui ont trouvé l'hospitalité dans cette région. Le Gouvernement régional du Kurdistan (KRG) a de cette façon dépensé 90 millions de dollars de son budget en aide humanitaire entre 2012 et 2014. Or les fonds dont le KRG dispose sont insuffisants. Alors que les partenaires de la région ont appelé à une contribution internationale s'élevant à 226,8 millions de dollars pour les réfugiés syriens en Irak, seulement 11,3 % du montant ont pu être récoltés, ce qui correspond à 17 dollars par réfugié par an ; un montant indéniablement trop bas pour assurer une réelle assistance aux réfugiés. Aussi, il l'interroge sur les mesures et les actions que compte prendre la France pour épauler le KRG et faire en sorte que les réfugiés puissent bénéficier de soins, de moyens de subsistance et d'une éducation.

Texte de la réponse

La France a fait du soutien aux déplacés irakiens, comme aux réfugiés syriens, une des priorités de son action en Irak. En 2020, des actions ont été entreprises pour améliorer les conditions de vie des réfugiés syriens dans le camp de Bardarash au Kurdistan irakien (appui au centre de santé du camp, accès à l'eau et à l'hygiène, construction d'une école). Une attention particulière a également été accordée aux familles yézidiées déplacées, en facilitant l'accès aux soins dans le camp de Chamesko situé au Kurdistan irakien et en favorisant l'accès à l'eau pour celles qui se sont réinstallées dans leur village d'origine dans le district de Sinjar. Depuis juin dernier, 23 000 déplacés ont quitté le Kurdistan irakien pour se réinstaller dans les territoires libérés de Daech en Irak. La France les accompagne en contribuant au déminage des villages et des champs (opérations de dépollution et formations d'équipes locales), à la réouverture des services publics indispensables (construction de centres de santé et d'écoles) et à la reprise d'une activité professionnelle (appui aux universités, bourses pour les initiatives entrepreneuriales, programme de relance agricole). En 2020, la France a engagé plus de 10 millions d'euros en Irak, pour favoriser ce retour digne, sûr et volontaire des déplacés, mais également pour contribuer au rétablissement de la sécurité et pour lutter contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19, notamment en fournissant du matériel médical et des équipements de protection personnelle. En Syrie, la situation sécuritaire demeure particulièrement dégradée dans l'ensemble du pays et les conditions politiques qui permettront un retour durable des réfugiés de façon sûre, digne et volontaire ne sont pas réunies. Les restrictions à l'acheminement de l'aide internationale dans le Nord-est syrien - notamment depuis le refus de la Russie et de la Chine, au Conseil de sécurité, de prolonger le mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière vers cette région - aggravent une situation humanitaire déjà précaire dans cette région, d'où sont originaire la majorité des personnes réfugiées au Kurdistan irakien. La France est mobilisée auprès des populations vulnérables en Syrie, notamment dans le Nord-est : en 2020, pour la troisième année consécutive, une enveloppe exceptionnelle de 50 millions d'euros a été octroyée pour les projets humanitaires et de stabilisation en Syrie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9291

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 janvier 2021

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4925

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1173